



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 75995

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la question de la suppression de l'allocation de tierce personne lors de la reprise d'activité des personnes handicapées. Elle lui rappelle que les personnes handicapées qui retrouvent un emploi sont souvent embauchées en contrat emploi-solidarité ou autre forme d'emploi précaire à petit salaire. Dès leur prise de fonction, elles perdent le bénéfice de l'allocation de tierce personne versée précédemment pour leur permettre d'embaucher des auxiliaires de vie, alors que leurs difficultés et leur besoin d'assistance demeurent et que leurs ressources nouvelles ne compensent pas le manque. Il en résulte un accroissement des difficultés financières des personnes concernées alors qu'elles voyaient dans ce retour à l'emploi un motif de satisfaction profonde et d'insertion sociale. Elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour mettre un terme à cette injustice.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Lazerges](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75995

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2002, page 2474